

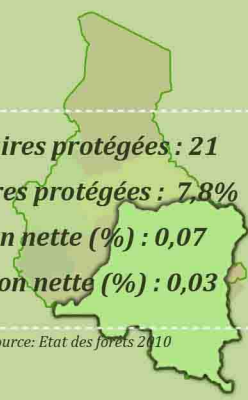


RDC

Superficie totale : 2 345 409 km²
 Population : 73,6 M d'habitants
 Densité : 31 hab/km²
 Superficie forestière : 1 145 260 km²

Nombre d'aires protégées : 21
 Part des aires protégées : 7,8%
 Dégradation nette (%) : 0,07
 Déforestation nette (%) : 0,03

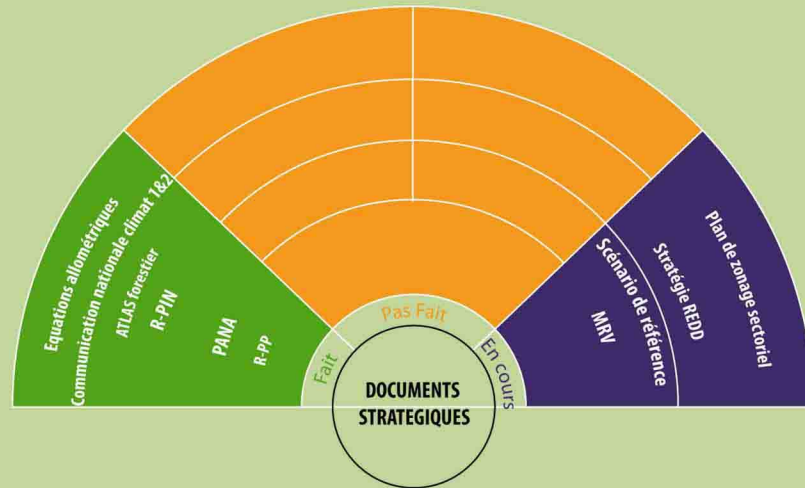
Source: Etat des forêts 2010



1- INTÉGRATION DE LA STRATÉGIE REDD+ DANS LA STRATÉGIE NATIONALE

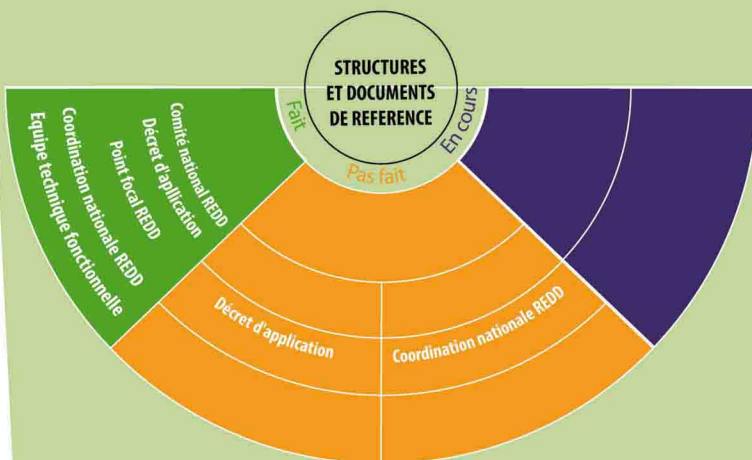
La RDC a bien avancé dans la phase 1 et est pratiquement prête pour la phase 2. C'est le premier pays à avoir finalisé son R-PP et avoir entamé sa mise en œuvre.

Elle a mis en place son PANA en septembre 2006 (FEM/PNUD), son cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation en 2009 et la stratégie REDD est en cours. Le R-PIN a été finalisé en 2008, le R-PP en 2010 et la 2^{ème} communication nationale en novembre 2009. Les procédures d'homologation des projets REDD+ sont en cours (plus manuel et registre national des projets et initiatives REDD+ avec OFAC en test). Il existe également le programme PNEFEB (forêt, environnement et biodiversité).



Stratégie et vision nationales de la REDD+ Le processus appuyé par une déclaration du chef de l'Etat. Le pays cherche d'abord à promouvoir l'expérimentation encadrée à travers un mécanisme "expérimental" flexible permettant d'apprendre, avant création d'un cadre légal. L'accord de droit de carbone a été vendu à ERA Canada par le Gouvernement contre engagement de redistribution aux populations locales.

2- PRISE EN COMPTE DU PROCESSUS REDD+ AU SEIN DES INSTITUTIONS NATIONALES



Au-delà de la compréhension du concept, l'appropriation du processus REDD est progressivement ressentie au niveau des structures ad hoc (Coordination nationale, Comité national, représentants de la société civile...).

Le décret N° 09/40 du 26/11/2009 porte création, composition et organisation de la structure de mise en œuvre du processus REDD+.

Par ailleurs, il y a une forte implication de la société civile pour la mise en œuvre du processus.

Structure organisationnelle en charge des questions REDD+ Les structures impliquées sont : la Coordination Nationale déjà opérationnelle pour l'élaboration du R-PP, le Comité National (organe d'orientation et de décision réunissant les parties prenantes) et le Comité Interministériel (organe de planification).



RDC



3- DIMENSION OPERATIONNELLE DU PROCESSUS REDD+

Etudes/réalisations

*Etudes des causes et agents de la déforestation et de dégradation.
Etude exploratoire du potentiel REDD+ (2009/Mc Kinsey).
Retour d'expérience sur les alternatives à la déforestation et dégradation.
Etudes d'Impacts Environnementaux sur la REDD.
Analyse nationale des programmes sectoriels en cours.
Etude sur le cadre de mise en œuvre et la répartition des revenus de la REDD (MECNET-PNEFEB).*

Cibles et modes opératoires

Plusieurs ateliers, missions conjointes, consultations ont été menés dans la cadre de l'appui au processus institutionnel, avec l'appui de: UN-REDD, FCPF, ONFI, WWF, WHRC, Rainforest Foundation et le Gouvernement de Norvège, OFAC, OSFAC, WCS, CI, OCEAN, USAid/CARPE, GIZ... ; synergie positive entre différents partenaires.

Besoins de financements non satisfaits

Les besoins de mise en œuvre du R-PP sont évalués à 22,652 M\$ (les décaissements pour 2012 s'élèvent à pratiquement 8 M\$).

Difficultés de fonctionnement du processus REDD+

Il n'y a pas de coordination politique réelle de l'aménagement du territoire; de ce fait le problème de droit d'usage sur les ressources n'est pas résolu. On observe également un problème général d'information et de communication avec les parties prenantes malgré le plan IEC (Information Education Communication).